

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OFFICE DE TOURISME

Saint-Marcellin, le 6 décembre 2024

DEUX HEBERGEMENTS CLASSES GRACE AU PLAN QUALITE

Ce mercredi 3 décembre, le Président de l'intercommunalité et Madame le Maire de Choranche ont remis aux gérants de l'hôtel-restaurant le Jorjane à Choranche la plaque du classement 1 étoile de l'hôtel (propriété du gérant) et la plaque du classement 1 étoile du camping des Millières (gestion déléguée pour la mairie).

Ces deux hébergements ont été accompagnés par l'Office de Tourisme intercommunal, bras armé de l'intercommunalité. Cet accompagnement est une des actions du plan qualité, lancé par l'Office de Tourisme en 2022, qui comprend un pré-audit de classement (à savoir les éléments à mettre en place pour obtenir le classement) et de l'audit de classement.

Le classement d'un hébergement est un repère pour le consommateur mais aussi une démarche interne de progrès de l'établissement. Le Jorjane est aujourd'hui le premier hôtel classé avec l'aide intercommunale. D'autres établissements sont actuellement accompagnés.

L'enjeu principal du plan qualité est l'hypersatisfaction du client. A ce titre, l'établissement le Jorjane a également été félicité pour son excellente e-réputation (avis client en ligne), le plaçant comme l'un des hôtels restaurant le plus apprécié par la clientèle.



Source : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Marcellin Vercors Isère